ID: 084-218400554-20240321-DEL192024-DE

DELIBERATI CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 21/03/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 19

Présents: 13

Nombre de suffrages : 18

Date de convocation 15/03/2024

Délibération 19-2024 **Objet: Modification** tableau des effectifs-Création d'un poste à temps non complet

L'an 21/03/2024, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BELLEGARDE

Etaient présents :

Mme AMEVET Lydie, Mme ANCEY Dominique, M. BELLEGARDE Daniel, M. CAIRON Yves, Mme GAS Sandrine, Mme GAT Annick, M. LECUYER Daniel, M. MAIRE Dominique, M. MUSCAT Marc, Mme NEF Brigitte, M. POUWELS Jean-Marie, Mme RUBEAUX Valérie, Mme VITALI Marie

Procuration(s):

Mme BENALI Natacha donne pouvoir à Mme NEF Brigitte, M. CHAZAL Gilbert donne pouvoir à M. CAIRON Yves, M. POUDEVIGNE Patrick donne pouvoir à M. MUSCAT Marc, MME VERHNES Pascale donne pouvoir à Mme ANCEY Dominique, M. RUBEAUX Patrice donne pouvoir à M. POUWELS Jean-Marie

Etai(ent) absent(s): Mme ZIADE Lydia

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme AMEVET Lydie

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil la demande d'un agent de bénéficier d'un départ en retraite progressive.

Cela permet à l'agent de diminuer son nombre d'heure travaillé, ce traitement étant cumulé avec le versement d'une partie de la pension de retraite. Une des conditions pour en bénéficier est de ne pas être à temps complet. L'agent souhaite travailler sur 4 jrs, sur un 28h annualisé.

Monsieur le Maire propose de créer un poste à temps non complet de 28h à compter du 1er septembre 2024 sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe, grade actuel de l'agent.

Le Conseil municipal, après oui l'exposé, décide

- De valider la création d'un poste à Temps non complet au grade d'ATSEM principal de 1ère classe 28/35ème
- D'autoriser Monsieur le Maire a prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la décision

VOTE: Adoptée à l'unanimité

Le Maire, Daniel BELLEGARDE

Le Secrétaire de séance.

Lydie AMEVET

Et ant signé les membres présentes pour extrait certifié conforme

Le Maire

Certifie exécutoire la présenté délibération

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, ou d'un recours gracieux devant la commune conformément aux modalités contentieuse en vigueur à la date de l'acte